

GT Travail à distance

30 mai 2016

finances
Solidaires



La fédération **Solidaires Finances** a décidé de ne pas participer au « groupe de travail » sur « le travail à distance » convoquée par le secrétariat général des Ministères économique et financier ce 30 mai.

Les MEFs ne sont pas à part au sein du monde du travail et hors une réalité marquée par une volonté de déréglementation générale du travail servie le cas échéant par le développement du numérique et de la dématérialisation. Le rapport relatif à la mission sur le temps de travail dans la fonction publique l'explicite d'ailleurs clairement en sa page 87 : « Cette réflexion apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ du travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère. »

Nous n'envisageons donc pas ce groupe de travail, qui tient plus de la réunion d'information étant donné l'indigence des documents adressés, - aucun bilan des expériences déjà menées, du dispositif mis en place en administration centrale, des pratiques existantes dans les différentes directions (- nombre d'agents, par catégorie, quotité utilisée, textes en vigueur..), hors le mouvement social en cours contre la loi travail.

Pour **Solidaires Finances** cette réunion ne peut avoir pour seul but la présentation d'un arrêté sur le télétravail au CTM. Pour nous cette réunion ne peut pas être conclusive notamment sur la deuxième partie concernant le travail à distance qui mérite mieux que les documents non fournis.

Cette réunion concerne très directement l'organisation du travail et par conséquent le temps de travail. Dans le contexte actuel, nous ne pouvons accepter de « discuter » du « travail à distance » au sens essentiellement de « télétravail » d'autant que le gouvernement refuse d'entendre la mobilisation qui se développe depuis plusieurs mois et qui ce fait l'écho des 70 % de la population opposée à la loi travail qui remet notamment en cause l'organisation du temps de travail, et qu'il muselle le débat parlementaire avant même qu'il n'ait commencé.

Nous ne pouvons accepter de participer à cette réunion d'information alors que, par ailleurs, les MEFs et leurs directions n'ont pas plus démontré au fil de ces mêmes mois leur volonté d'un débat contradictoire avec les représentants des personnels, personnels qui eux également se mobilisent pour refuser les conséquences des mêmes politiques de casse de leur cadre de travail à l'œuvre dans le privé et le public, prouvant si besoin était la convergence des inquiétudes et des revendications entre ces secteurs.

30 mai 2016